



Contrat de travail non signé

Par **christopher84**, le **06/04/2009** à **15:51**

Bonjour,

je travail actuellement pour la mairie d'une commune, j'ai signé un 1er contrat de travail saisonnier de 6 mois (du 1er mai 2008 au 30 septembre 2008), un deuxième contrat saisonnier de 2 mois (1 octobre 2008 au 30 novembre 2008) puis par la suite, j'ai reçu un courrier qui m'indiquait que j'étais réembauché du 23 décembre 2008 au 30 mai 2009 toujours en contrat saisonnier, j'ai donc signé un autre contrat du 23 décembre 2008 au 30 mars 2009 et je devais en signer un autre partant du 1 avril 2009 au 30 mai 2009 .

Problème je ne l'ai toujours pas signé la reconduction car les ressources humaines n'ont toujours pas les ordres de créer ce nouveau contrat.

Je travaille donc depuis une semaine sans avoir signé de contrat.

J'aimerais savoir ce que je dois faire et quels sont mes droits ?

Je vous remercie d'avance.

Par **christopher84**, le **08/04/2009** à **10:17**

Personne me répond ?

Par **nadibouh**, le **14/04/2009** à **18:49**

bonjour,
moi aussi j'etais dans le meme cas sauf que moi j'ai travaillé plus de 3 semaines avant de signer mon contrat et un de mes amis m'avait dit que apres une reprise d'activite sans signer le contrat qu'il y a possibilité de reclamer à l'employeur de nous faire un CDI," mais franchement je suis pas sur!!!!!!". de toute façon je pourai pas vous confirmer puisque j'ai attendu qu'on me fasse mon contrat et c'etait un CDI
je te conseille de voir avec un conseiller de l'assistance sociale au pres de ta mairie, il pourait vous repondre. mon conseil apres annulation d'un rdv pour suivi de recherche d'emploi vu que j'avais trouvé un boulot et bien il m'a seulement retarder le rdv et m'avait dit que si je signer un CDI il m'expliquera mes avantages donc je suppose qu'il pourait vous repondre,
Bon courage

Par **christopher84**, le **14/04/2009** à **20:32**

Nous sommes le 14 aujourd'hui je n'ai toujours pas signé mon contrat, en revanche j'ai pris contact avec un délégué de la CGT qui m'a dit de rien dire jusqu'à la fin du mois. A la suite de cela si la mairie me demande de venir signer mon contrat le délégué CGT m'a dit de rien signer et de dire que j'étais en CDI et que si ça partait en cacahuète la CGT serait derrière moi.

Je vous informerais de la suite si jamais cela arrive à quelqu'un d'autre.